



Délibération CA-202010011

relative au Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le projet de budget rectificatif et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,

- **Point de l'ordre du jour**

2 – Exercice 2020 : Budget rectificatif n°2

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **149,0 ETPT** sous plafond et **5,0 ETPT** hors plafond.
- **446 629 637 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 113 249 685 € pour les dépenses de personnel,
 - 330 038 007 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 3 341 945 € pour les dépenses d'investissement.
- **448 150 421 €** de crédits de paiement
 - 113 249 685 € pour les dépenses de personnel,
 - 330 141 744 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 4 758 992 € pour les dépenses d'investissement.
- **436 720 829 €** de prévisions de recettes.
- **- 11 429 593 €** de solde budgétaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **- 11 681 417 €** de variation de trésorerie.
- **- 11 349 593 €** de résultat patrimonial.
- **- 11 429 593 €** de capacité d'autofinancement.
- **- 11 429 593 €** de variation de fonds de roulement. »



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 1^{er} octobre 2020

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.»

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 9
Nombre de membres participant à la délibération : 14
Nombre de procurations : 9
Abstentions : 0
Pour : 23
Contre : 0

Fait à Vanves, le 2 octobre 2020

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BR2, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale, la répartition du complément de la SCSP et des crédits d'accessibilité.